



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 50543

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation très préoccupante des droits de l'homme en Colombie. De nombreuses associations, notamment Amnesty International, s'interrogent sur le respect des droits de l'homme en Colombie. Amnesty International dénonce le climat d'insécurité permanent dans lequel vivent les défenseurs des droits humains. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les démarches entreprises par la France pour que le gouvernement colombien s'engage véritablement dans la voie d'un meilleur respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

Le gouvernement français suit avec la plus grande attention la situation humanitaire en Colombie. Au sein des instances multilatérales appropriées et dans le cadre de ses relations bilatérales avec le gouvernement colombien, il exprime sans relâche son attachement au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Il est notamment bien conscient du drame humain que vivent les centaines de milliers de personnes déplacées par la violence d'un conflit vieux de plus de quarante ans. Un autre aspect dramatique de ce conflit est la séquestration prolongée de personnes par les guérillas. Le gouvernement français a constamment souligné sa ferme condamnation de la pratique des enlèvements et sa vive préoccupation au sujet de la situation des otages. Les autorités françaises appuient la conclusion d'un accord à caractère humanitaire qui permettrait la libération des personnes séquestrées en échange de celle de membres des FARC emprisonnés. Elle soutient, par ailleurs, les bons offices du secrétaire général des Nations unies en vue de parvenir à une solution négociée. La déclaration de Londres, signée le 10 juillet 2003 par la France ainsi que par les principaux partenaires de la Colombie, apporte un soutien à la politique menée par le président Uribe mais conditionne cet appui au respect des droits de l'homme. Cette position équilibrée est également celle de l'Union européenne, exprimée notamment dans les conclusions du Conseil du 13 décembre dernier sur la Colombie. La France espère une issue favorable qui signifierait la fin d'une épreuve terrible pour les otages et leurs proches. Elle pourrait également être le signe d'une volonté de s'engager enfin sur la voie d'une solution négociée du conflit colombien. Instruit par l'expérience, le peuple colombien appuie, dans sa majorité, la politique de fermeté du président Uribe à l'égard des groupes armés illégaux. Mais aucune solution durable au conflit ne pourra être trouvée sans la négociation d'accords permettant la réinsertion des membres des groupes armés illégaux dans la société colombienne. L'accord humanitaire que la France appelle de ses vœux serait un pas dans cette direction.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50543

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8764

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 981